

# REPUBLIQUE FRANCAISE



## MAIRIE DE VAUX

### COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL Du 24 février 2011 au 20 avril 2011.

#### **CONSEIL DU 24 FEVRIER 2011**

##### **AVENANT AU MARCHÉ DE LA SALLE DES FETES**

\* Avenant N°3 – Lot n°5 serrurerie– Entreprise RISCH METAL pour un montant de - 1520,50 € HT soit – 1818,52 € TTC.

##### **SUBVENTIONS**

Le conseil municipal a octroyé une subvention de

- 60 € à l'association « La Pédiatrie enchantée »
  - 70 € à l'AFAD (association familiale d'aide à domicile de la Moselle)
- au titre de l'année 2011.

##### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN IMMOBILIER ENTRE LA COMMUNE ET L'EPFL**

Le conseil municipal a mandaté monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition de la Maison de Retraite « Notre Dame de Lorette » entre la commune et l'EPFL

##### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le conseil municipal a décidé de ne pas octroyer de subvention à la prévention routière.

#### **CONSEIL DU 24 Mars 2011**

##### **APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS**

Le conseil municipal décide de reporter lors de sa prochaine séance cette délibération.

##### **RETRAIT D'UNE COMMUNE AU S.I.V.T ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT**

Le conseil municipal a accepté le retrait de la commune de MARANGE-SILVANGE au syndicat mixte intercommunal à vocation touristique du pays messin et la modification des statuts du syndicat.

##### **DEMANDE DE SUBVENTION DELEGATION SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION ET A L'EXPLOITATION DE RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES HAUT DEBIT**

Suite à l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour les marchés d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la mise en œuvre de la procédure d'attribution relative à la gestion et à l'exploitation d'un réseau de communication. Une consultation a permis de

choisir une société pour exécuter la mission d'assistance dont le coût pour la commune s'élève à la somme de 9 054,81 € HT. Le conseil municipal mandate monsieur le maire afin de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées, notamment du FEDER et CPER-ETAT-REGION LORRAINE

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le conseil municipal a décidé de ne pas octroyer de subvention au secours populaire français et a décidé d'installer un container à vêtements.

### **CONSEIL DU 20 Avril 2011**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le conseil municipal a examiné et adopté à l'unanimité le compte administratif 2010 qui fait apparaître comme résultat de clôture les comptes suivants :

- pour la section de fonctionnement un excédent de 111 443,17 €
- pour la section d'investissement un déficit de 160 247,79 €

#### **COMPTE de GESTION 2010**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2010 qui laisse apparaître un déficit global de 48 804,62 €.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat de fonctionnement soit la somme de 111 443,17 € est affecté en totalité en investissement.

#### **FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES**

Le conseil municipal a décidé d'augmenter à l'unanimité les taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti et de laisser inchangé le taux du foncier non bâti. Soit 8,77 % pour la taxe d'habitation, 8,39 % pour le foncier bâti et 61,29 % pour le foncier non bâti.

#### **BUDGET PRIMITIF 2011**

Après avoir examiné le projet du budget primitif de l'exercice 2011 et après avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé et voté à l'unanimité le budget primitif 2011 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 393 829,00 €
- section d'investissement : 547 947,79 €.

#### **MODIFICATION N°3 DU POS**

Suite à l'arrêté du 23.03.2010 de mise à enquête publique pour la modification n°3 du plan d'occupation des sols. Vu l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur en date du 25.06.2010. Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la 3<sup>ème</sup> modification du POS de la commune.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Lecture faite du courrier de Madame TISSERAND qui annonce son départ de l'école élémentaire de Vaux à la fin de l'année scolaire et qui demande la résiliation de son contrat de location pour le logement qu'elle loue à la commune.
- La gestion des ouvriers communaux doit être revue.
- Revoir le commodat avec le CAT de l'espoir (que les taxes foncières et à venir soient à la charge du CAT).